

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 3 avril 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 3 avril 2017 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	François Madore
Daniel Poudrier	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Est absent :

Le conseiller Yves Bergeron

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1-
Mois de la
Jonquille

2017-106TM

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

ATTENDU QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

ATTENDU QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer offre de l'information récente et fiable sur le cancer, fournit des services de soutien à la communauté et met en place des programmes de prévention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR	la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le mois d'avril soit décrété comme le mois de la Jonquille;

QUE le Conseil municipal encourage la population à supporter la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

2017-107TM

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 12.1 Embauche de M. Éric Turgeon au poste de journalier;
- 12.2 Embauche de M. Kaven Lessard au poste de journalier;
- 12.3 Embauche de M. André Turcotte au poste de préposé à l'aqueduc;
- 12.4 Embauche de M. Denis Jacques au poste de chauffeur A;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

2017-108TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des procès-verbaux des 20 et 27 mars 2017 de la Commission permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 20 et 27 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

2017-109TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 20 et 27 mars 2017 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions

adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1- Rapport de la greffière sur une demande de dérogation mineure

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard de la demande concernant :

- La propriété située au 3731, chemin de la Source

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de cette demande.

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1- Dérogation mineure pour la propriété située au 3731, chemin de la Source

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2017-017 concernant un immeuble situé au 3731, chemin de la Source a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 7,5 mètres la largeur d'un lot à la rue lorsque prescrite à 45,72 mètres pour un lot non desservi;

2017-110TM ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 février 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2017-017 relativement au lot numéro 4 601 962 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Demande de
dérogation
mineure

2017-111TM

ATTENDU la demande de dérogation à la réglementation de zonage présentée pour la propriété située au 2763, chemin du Lac-à-la-Truite;

ATTENDU QUE la demande consiste à régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire empiétant dans la bande riveraine d'un cours d'eau et à permettre un bâtiment complémentaire sur un terrain de 0,62 hectares, lorsque la superficie minimale prescrite est d'un hectare;

ATTENDU QUE la construction du bâtiment complémentaire avait été autorisée en 2012 à la condition que le demandeur construise un bâtiment principal dans une délai de deux ans;

ATTENDU QUE la construction du bâtiment principal n'a pas été réalisée dans le délai imparti;

ATTENDU QUE ce n'est pas l'application du *Règlement de zonage* qui cause un préjudice sérieux au demandeur, mais bien le fait qu'il n'ait pas rempli la condition imposée par le Conseil en 2012;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017-023 soit refusée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Approbation des
plans
d'implantation et
d'intégration
architecturaux

2017-112TM

ATTENDU QUE le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants ont obtenu une recommandation favorable de ce comité:

- **Plan-projet de rénovation au 3944, rue du Lac-Noir** (Recommandation n° 2017-025);
- **Plan-projet d'installation d'un méga dôme au 4881, boulevard Frontenac Est** (Recommandation n° 2017-029);
- **Plan-projet d'installation d'enseignes au 300, rue Notre-Dame Est** (Recommandation 2017-022);

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soient acceptés conformément aux recommandations présentées dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 21 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - **SOUMISSIONS / PROPOSITIONS**

9 - **SOUTIEN AUX ORGANISMES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**

12 - **RESSOURCES HUMAINES**

12.1-
Poste de
journalier au
Service des
travaux publics,
du génie et de
l'environnement
(1er poste)

ATTENDU l'affichage interne, du 23 février au 9 mars 2017, du poste de journalier, classe 3, à la Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

2017-113TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
 APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne monsieur Éric Turgeon à titre de journalier (classe 3) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 6 avril 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Turgeon soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Embauche de M.
Kaven Lessard
au poste de
journalier

ATTENDU l'affichage interne, du 23 février au 9 mars 2017, du poste de journalier, classe 3, à la Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

2017-114TM

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne monsieur Kaven Lessard à titre de journalier (classe 3) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 7 avril 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Lessard soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3-
Embauche de M.
André Turcotte
au poste de
préposé à
l'aqueduc

ATTENDU l'affichage interne, du 23 février au 9 mars 2017, du poste de préposé à l'aqueduc, classe 13, à la Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaire juridiques;

2017-115TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne monsieur André Turcotte à titre de préposé à l'aqueduc (classe 13) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 6 avril 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Turcotte sont ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4-
Embauche de M.
Denis Jacques au
poste de
chauffeur A

ATTENDU l'affichage interne, du 23 février au 9 mars 2017, du poste de chauffeur A, classe 6, à la Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

2017-116TM

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne monsieur Denis Jacques à titre de chauffeur A (classe 6) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 6 avril 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Jacques soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - RESSOURCES FINANCIÈRES

14 - GREFFE

14.1-
Élection générale
- Vote par
correspondance

2017-117TM

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

ATTENDU QU'une fois ce mode de scrutin choisi, il demeure en vigueur tant que le Conseil n'adopte pas une nouvelle résolution pour y mettre fin;

ATTENDU le souhait du Conseil de favoriser la participation citoyenne aux scrutins municipaux;

ATTENDU le grand nombre d'électeurs non domiciliés qui pourraient participer au scrutin par correspondance, s'ils en font la demande écrite;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines utilise le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale comme électeur à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de toute élection générale ou partielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2-
Participation au
projet pilote -
Nouveaux modes
de scrutin

2017-118TM

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a vérifié l'intérêt de certaines municipalités en vue de la participation à deux projets pilotes dans le cadre des élections municipales qui auront lieu en novembre 2017;

ATTENDU QUE les personnes âgées représentent une large proportion des électeurs de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite participer à la recherche de moyens efficaces pour faciliter l'exercice du droit de vote et ainsi hausser le taux de participation des électeurs lors des scrutins municipaux;

ATTENDU QUE la structure organisationnelle existante pour les élections municipales à la Ville de Thetford Mines permettrait une intégration efficace de nouveaux modes de votation, soit le vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer et le vote au bureau du président d'élection;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Hélène Martin
le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confirme au MAMOT son intérêt à participer au projet pilote concernant le vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer pour des raisons de santé et le vote au bureau du président d'élection, à l'occasion de l'élection générale du 5 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - **SÛRETÉ MUNICIPALE**

16 - **SÉCURITÉ INCENDIE**

17 - **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

18 - **URBANISME**

19 - **LOISIRS ET CULTURE**

20 - **LÉGISLATION**

20.1- Adoption du second projet de règlement 2017-128-Z

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

2017-119TM

ET RÉSOLU :

QU'un **second projet** de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de créer une nouvelle zone industrielle dans le secteur de la rue Flintkote, de créer une nouvelle zone résidentielle dans le secteur de la rue Marelle et de créer une nouvelle zone résidentielle dans le secteur de la rue Philippe (le projet n° 2017-128-Z), soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2- Adoption du Règlement n° 620 (2017-63-PU)

2017-120TM

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 620 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 620 intitulé « **Règlement amendant le *Plan d'urbanisme n° 147* dans le but de modifier les zones d'aménagement de réserve et les zones d'aménagement prioritaires** » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3- Adoption du Règlement n° 621 (bruits nuisibles)

2017-121TM

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 621 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 621 intitulé « **Règlement amendant le Règlement numéro 84 concernant la paix et le bon ordre dans le but de préciser les notions relatives**

aux bruits nuisibles » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
Règlement n°
622
(stationnement
des remorques)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 622 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 18 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

2017-122TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 622 intitulé **Règlement amendant le Règlement n° 1300 sur la circulation et le stationnement dans le but de modifier les normes relatives au stationnement sur la voie publique** soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Avis de motion
(2017-128-Z)

Le conseiller Marco Tanguay donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement intitulé **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but de créer une nouvelle zone industrielle dans le secteur de la rue Flintkote, de créer une nouvelle zone résidentielle dans le secteur de la rue Marelle et de créer une nouvelle zone résidentielle dans le secteur de la rue Philippe**, conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2017-128-Z.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.6-
Avis de motion
(Accès Logis)

Le conseiller Jean-François Morissette donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement intitulé **Règlement pour instaurer un programme général d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec**.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.7-
Avis de motion
(cuisine de rue)

La conseillère Denise P. Bergeron donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement ayant pour but de permettre, à certaines conditions, l'exploitation de camions de cuisine de rue.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1-
Période de
questions

Une période de questions est tenue.

Le maire répond également à certaines questions posées lors d'une séance précédente.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 21h.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj